

DECRET N° 96-262 du 28 Juin 1996

Portant nomination de Monsieur Emmanuel
VOGLOZIN en qualité de Conseiller Techni-
que du Ministre de la Culture et de la
Communication.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Ministre de la Culture et de la Communication ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Juin 1996,

D E C R E T E

Article 1er.- Monsieur Emmanuel VOGLOZIN est nommé Conseiller Technique du Ministre de la Culture et de la Communication

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 Juin 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...


Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Le Ministre de la Culture et de la Communication,


Thimothée ZANNOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MCC 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGLD-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.